

فرنسا وصناعة الملوك: بين النفوذ السياسي والتدخل في تعيين السلاطين

فرنسا صانعة الملوك، حقيقة أم سراب؟

في هذا السياق، نستعرض لأبرز مراحل التحول السياسي في المغرب مدعومة بالمصادر والأرشيف: بدايةً من تولي المولى عبد العزيز ثم تنحيته، مروراً بتنصيب المولى عبد الحفيظ وتنحيته.

قبل الغوص في هذا الموضوع الشائك، من الضروري أن نفهم السياق الذي كانت عليه مملكة المغرب قبل قدوم فرنسا وتوقيع معاهدة الحماية

بلاد المخزن وبلاد السبيبة: ما المقصود بهما؟

حسب ما ورد في الأرشيف، كانت "بلاد المخزن" تشير إلى الأراضي الخاضعة مباشرة لسلطة السلطان، وتشمل الهضبة الواقعة شمال غرب فاس، بالإضافة إلى بلاد مراكش. أما "بلاد السبيبة"، فهي المناطق التي لم تكن تخضع لأوامر السلطان، لدرجة أنه لم يكن يجزئ على دخولها إلا برفقة حامية عسكرية خشية القتل.

عند تنقل السلطان بين فاس ومكناس نحو مراكش، كان مضطراً للمرور عبر سواحل الرباط تفادياً لهذه المناطق. وأشار الأرشيف إلى أن الجنوب الشرقي وبلاد الأطلس كانت كلها من بلاد السبيبة.

وفي وثيقة تعود لسنة 1904، يُذكر أن المخزن نشر قواته في وجدة و فقيق، وأكد الأرشيف أن هذا لم يكن ليتم لولا دعم فرنسا. كما تطرق إلى أن فرنسا تنازلت للمغرب عن أراض جزائرية، وهو ما أثار استهجان الصحافة الفرنسية التي طالبت باسترجاعها.¹

فرنسا ولمستها في تعيين السلاطين:

بعد وفاة السلطان الحسن الأول، خلفه أصغر أبنائه، بفضل تدبير الحاجب با أحمد، وهو ما لم يرض به المولى حفيظ، فاندلعت حرب بين الأخوين، وُثقت تفاصيلها في موضوع الخيانة المنشور على الموقع.

في أعقاب توقيع معاهدة الجزيرة الخضراء، واندلاع ثورة الشعب المغربي ضد الحكم، تم خلع المولى عبد العزيز ظاهرياً، في حين أن فرنسا كانت تتحكم في المشهد من خلف الستار.

تُظهر الجريدة الرسمية الفرنسية الصادرة بتاريخ 28 ديسمبر 1909 بوضوح أن فرنسا كانت وراء إدخال المولى حفيظ إلى العرش. كما تؤكد مراسلات وزارة الخارجية الفرنسية في أرشيف "قضايا المغرب 1908-1910 هذا التدخل، حيث ورد في الصفحة 1240² قبول فرنسا وإسبانيا بتولية المولى حفيظ³.

أما في الصفحة 24، فقد بُنّ دور السفير الفرنسي في التواصل مع وزير الخارجية الفرنسي رينو بتاريخ 28 أكتوبر 1908، مبرزاً كيفية تنسيق فرنسا لتعيين السلطان. وفي الملحق 33 من نفس الصفحة، تم التأكيد على أن القوى الكبرى زكت تنصيب المولى حفيظ

وبشير الملحق 38، الصفحة 27، إلى أن السلطان المخلوع، المولى عبد العزيز، تم التكفل به. وفي الصفحة 43، الملحق 43، ورد على نفقة منحة قدمتها له فرنسا.

بعد اعتلاء المولى حفيظ العرش، سعت فرنسا إلى تمرير اتفاقية الحماية، وقد وقّعها بالفعل على كامل التراب المغربي، مقابل ضمان فرنسا لحمايته. واحتفلت فرنسا بهذا الإنجاز بتنظيم حفل في 15 أبريل، كما ورد في الصفحة 192 من مجلة روفي إيدومادير⁴

¹ Conférence sur le Maroc daté du mois de juillet 1904 page 18.

² Journal officiel de la république Française édébats parlementaire page 1240 daté du 28/12/1909.

³ Affaires du Maroc, 1908-1910 page 28/24 /27 /43

ومع تفاقم الأوضاع واضطراب بعض المناطق، بدأ المولى حفيظ متوتراً، ما دفع فرنسا لتكليف قدور بن غبريط بتهديته. إلا أن السلطان لُوح بالتنازل عن الحكم، ثم تراجع لاحقاً أنظر الصفحة 193

في الصفحة 203، يتضح أن فرنسا استغلت المولى حفيظ إلى أقصى حد، لكنه أصبح مرتبكاً وخائفاً بعد توقيع اتفاقية الحماية، وخاصة من الجنرال الفرنسي موانيي⁵

من سيخلف المولى حفيظ؟

في الصفحة 205، يُذكر أن المولى حفيظ كان يفضل أن يخلفه أحد أبنائه، لكن طلبه قوبل بالرفض. لم تبقَ أمامه إلا ورقتان: المولى عبد العزيز، الذي أصبح "ورقة محروقة"، والمولى يوسف، خليفة فاس آنذاك، والذي تم اختياره دون تردد⁶

وفي الصفحة 208، أُجبر المولى حفيظ على التنازل عن الحكم، بمساعدة قدور بن غبريط الذي لعب دوراً في إقناعه. وفي الصفحة 206، صُورت الوضعية المهيمنة للسلطان المتنازل، حيث كانت حقائبه جاهزة قبل إعلان التنازل، مع تخوف من تمرّد الجنود العبيد أنظر الصفحة⁷.

رغم كل شيء، وعدت فرنسا بعدم نسيان خدماته الجليلة، وتكفلت به ومنحته راتباً

ونقلت جريدة دو فيل فرانس الصادرة بتاريخ 26 سبتمبر 1912 أن السلطان السابق يقضي وقته في التسوق والتمتع بحياة الراحة في فيلته، كهدية نهاية الخدمة.

ويمكن الرجوع إلى جريدة الربال بتاريخ 14 أغسطس 1912 (الصفحة الأولى)، وإلى فيل دو فرانس (1912/09/26) لمزيد من التفاصيل حول تنازله عن العرش. ولق سجل لنا الأرشيف أن السلطان المخلوع وجه رسالة يستنجد فيها بالولايات المتحدة الأمريكية لكن لم تعره أي اهتمام.

خلاصة

يتبين من كل ما سبق أن صناعة الملوك في تلك الحقبة لم تكن مرتبطة بإرادة شعبية أو شرعية داخلية، بل كانت فرنسا تتحكم في تنصيبهم، تحييتهم، بل وحتى مصيرهم بعد التنازل..

⁴ La Revue hebdomadaire page 192

⁵ La Revue hebdomadaire page 203

⁶ La Revue hebdomadaire page 205

⁷ La Revue hebdomadaire page 207/

lées le *bled el Makhzen*, occupent la plaine au nord-ouest de Fez, le pays de Merakech, régions soumises séparées par un pays presque indépendant dans lequel le Sultan n'oserait pas s'aventurer sans une forte armée, et qui l'oblige, lorsqu'il veut se rendre de Fez et de Mequinez à Merakech, à aller passer au bord de la mer à Rabat. Tout le Sud-Est du Maroc, tout le pays montagneux du Moyen et du Grand Atlas, est donc à peu près complètement insoumis. C'est à peine si au Tafilelt, berceau de la dynastie actuelle, le Sultan a des caïds plus ou moins obéis. Sur la frontière algérienne, à Oudjda, et depuis peu à Figuig, des autorités ont été établies pour représenter le gouvernement chérifien, mais encore ne se maintiennent-elles guère dans ces régions qu'à l'aide de la France, et sont-elles incapables de communiquer avec les autres parties soumises de l'Empire autrement que par le territoire algérien et par la mer. Taza, sur la route d'Oudjda à Fez, est en plein pays insoumis. Le Sultan ne saurait en ce moment y passer. Dans toutes ces régions quasi indépendantes appelées *bled es Siba*, on ne rencontre en fait d'autorité que celle des personnages principaux des diverses tribus berbères et celle de certains personnages pieux. Sur toute cette immense région du Maroc intérieur, le Sultan n'a d'autre influence que celle que lui donne sa qualité de chef spirituel de l'Islam occidental : dans les deux tiers de son prétendu Empire, il n'est pas un souverain, il est comme un pape lointain, aussi peu obéi que pouvait l'être le pape dans la France du Moyen-Age.

Prenez garde ! n'habituez pas trop les Français à ces paroles.

M. le comte de Tréveneuc. Très bien !

M. de Lamarzelle. Au moment même où je prenais connaissance de votre article pacifiste publié par un journal étranger, je lisais un autre article de notre très éminent collègue M. le général Langlois, qui signalait à la vigilance du Gouvernement la construction d'un chemin de fer que l'Allemagne construit dans la Haute-Alsace, le chemin de fer de Dammarie à Peterhausen, pour rejoindre la ligne suisse de Porrentruy à Bonfal. M. le général Langlois vous disait, en substance, dans cet article : « Prenez garde à cette ligne, l'Allemagne y fait des dépenses qui seraient folles, si elle ne consultait que son intérêt économique : c'est un chemin de fer qui est fait avec des travaux d'art énormes, avec des gares qui ont une disproportion absolue avec les marchandises et les voyageurs qu'elle doit transporter en temps de paix, c'est un chemin de fer stratégique ; c'est un nouvel et terrible instrument d'invasion de la France qui se forge contre nous. »

Et, pendant que vous parlez de pacifisme, il y a de nouvelles troupes qui se massent toujours à notre frontière.

Aujourd'hui, quand on tient le langage qui est en ce moment le mien, l'on est un démodé, je le sais. Mais ils étaient démodés, aussi, je me le rappelle — j'étais bien jeune à cette époque ! — ceux qui parlaient comme moi pendant l'exposition de 1867, où l'on chantait partout des hymnes à la paix (*Très bien ! très bien ! à droite*) et quelques années plus tard, la France était envahie. On n'avait pas les armes préparées alors ; vous, vous les avez ; mais n'oubliez pas que ce sont surtout des esprits et des cœurs préparés qu'il nous faudra avoir en France, à cette heure suprême qu'il ne faut cesser de prévoir. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.*)

M. l'amiral de Cuverville. Et la flotte allemande ?

M. de Lamarzelle. Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que cette politique nous avait mis dans une situation de plus en plus inextricable au Maroc.

Notre honorable collègue M. Ribot a prononcé, à la Chambre des députés, dans la discussion des crédits du Maroc, en 1908, un mot qui, à mon sens, étant donnés les traités qui nous lient, résume admirablement la situation. Il a dit ceci :

« Nous sommes allés à Casablanca, mais nous n'aurons eu raison d'y aller que si nous pouvions en sortir. »

M. Gaudin de Villaine. C'est ce qu'il y a de plus difficile.

M. de Lamarzelle. Oui, étant donnés — je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point — les arrangements, les traités qui nous lient avec l'Europe, la parole de M. Ribot est exacte. Le fait que votre politique a accompli, en mettant Moulay Hafid sur le trône d'Abd el Aziz, a produit aujourd'hui cette conséquence, que nous ne pouvons plus évacuer le Maroc. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Quelles sont, en effet, les conditions de l'évacuation du Maroc ? M. le ministre des affaires étrangères les a énumérées à la Chambre des députés ; il paraît qu'elles sont acceptées par El Mokri, et tout à l'heure, M. le ministre des affaires étrangères va nous lire des dépêches...

M. le ministre. Oh non ! pas du tout !

M. de Lamarzelle. ... et je sais que, en ce moment, je lui prépare un très grand succès, ce dont, d'ailleurs, je ne me plains pas,

Donc, parmi les conditions de l'évacuation, il y a la conclusion de l'emprunt. Il paraît que tout est arrangé à ce sujet.

Je n'ai jamais eu beaucoup d'inquiétude en ce qui concerne cet emprunt ; j'ai toujours pensé que, malgré toute la mauvaise volonté de Moulay Hafid, on finirait par s'arranger au point de vue financier. Pour une raison bien simple, c'est que, dans cette question d'emprunt, les étrangers et particulièrement les Allemands sont extrêmement intéressés.

L'affaire donc devait nécessairement aboutir. La raison de mon défaut d'inquiétude au sujet de l'emprunt est dans ces quelques lignes du discours prononcé le 9 décembre dernier au Reichstag par M. le baron de Schoen, le ministre allemand des affaires étrangères ; M. de Schoen a dit :

« Le gouvernement français nous a donné une nouvelle preuve de sa loyauté en s'occupant d'abord de la conclusion de la partie de l'emprunt destiné à régler les créanciers étrangers et en ne songeant qu'en seconde ligne à ses propres exigences. » (*Mouvements divers.*)

M. le ministre. Parfaitement !

M. Dominique Delahaye. Ce n'est pas là la charité bien ordonnée qui commence par soi-même.

A droite. C'est du donquichottisme !

M. de Lamarzelle. Je continue la citation de M. de Schoen :

« Une entente a été conclue sur les bases de l'emprunt. La France, avec le consentement de l'Allemagne, s'est chargée des négociations avec le sultan, parce que c'était elle qui avait les plus grosses réclamations à formuler et parce que c'est elle aussi qui fournira la part la plus importante de l'emprunt. »

« On fait campagne dans certains milieux allemands contre cet emprunt, sous prétexte qu'il limitera la liberté d'action du sultan et qu'il aboutit à de nouvelles mesures de contrôle. Mais qui consentira donc à prêter au Maroc sans contrôle ou prêter 80 millions sans la garantie de certaines sources de revenus ? »

« Je me suis enquis auprès de diverses grandes banques de Berlin, et je ne les ai pas trouvées disposées à le faire. »

Ainsi donc l'emprunt qu'on vous laisse faire est un emprunt que le gouvernement allemand a proposé aux banques de Berlin et dont elles ont refusé de se charger !

Mais l'emprunt n'est pas tout : il y a d'autres conditions mises à l'évacuation du territoire marocain par nos troupes, il y a les satisfactions exigées du maghzen, au sujet de tous ces actes abominables dont je vous ai donné tout à l'heure connaissance.

Ces satisfactions vont-elles nous être données ? J'attends ce que vous viendrez nous dire sur ce point, monsieur le ministre des affaires étrangères, seulement je vous demanderais par avance si Moulay Hafid, à ce point de vue, n'a fait que des promesses. Des promesses, il nous en a donné sans mesure et continuellement ! Il s'agit de savoir s'il les tiendra et quelles en sont les garanties. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. l'amiral de Cuverville. Voilà le côté important de la question.

M. de Lamarzelle. Dans tous les cas, il faut que ces promesses soient garanties, et j'ajoute qu'ici ma confiance est beaucoup moins grande que dans le succès de l'emprunt. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

Mais, monsieur le ministre des affaires étrangères, je vais vous faire la partie très belle. Je suppose que toutes les promesses soient tenues, et que, dès lors, vous n'avez plus le droit de refuser à Moulay Hafid

l'évacuation de nos troupes de ses territoires. Nos troupes partent donc : qui va être chargé ensuite de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité ? Qui aura la tâche d'empêcher les représailles ? Je vous l'ai dit tout à l'heure et je vous l'ai démontré : c'est l'autorité du maghzen, c'est donc Moulay Hafid. C'est son gouvernement, qui, avec des troupes musulmanes placées sous leurs ordres, sera chargé d'empêcher les représailles, le retour de l'arbitraire, d'assurer la sécurité et l'ordre dans les territoires que nous aurons cessé d'occuper.

M. Jénouvrier. Cela ira bien !

M. de Lamarzelle. Je n'exagère rien. Au surplus, voici, au sujet des trois territoires que nous occupons, la Chaouïa, Casablanca et la frontière algéro-marocaine, ce qu'a dit à la Chambre M. le ministre. Je cite :

« 1^{re} Evacuation de la Chaouïa. — Cette mesure est acceptée en principe. Son exécution est subordonnée tout d'abord à l'installation dans la Chaouïa d'une force maghzen capable de maintenir l'ordre dans la province. Un accord sera conclu pour que les autorités indigènes actuellement en fonctions soient maintenues et pour qu'il n'y ait pas de représailles contre les partisans à raison de leur attitude. »

« Les installations créées par le corps d'occupation seront conservées et exploitées sous l'autorité du maghzen. »

« 2^e Evacuation de Casablanca. — Le gouvernement de la République ne fait que confirmer ses déclarations précédentes en disant qu'il n'a pas cessé de considérer la ville de Casablanca comme territoire marocain et n'a pas l'intention d'y exercer une occupation définitive. Il en retirera ses troupes lorsqu'il aura pu juger que l'organisation prévue pour la Chaouïa est en état d'assurer le maintien de l'ordre d'une manière efficace et lorsque toutes satisfactions lui seront données. »

« 3^e Frontière algéro-marocaine. — Une force makhzénienne sera organisée pour veiller à l'exécution des accords de 1901 et 1902, maintenir la sécurité et faciliter les transactions commerciales conformément à ces accords. »

« Cette force relèvera directement des deux hauts commissaires français et algériens. Elle sera composée de soldats musulmans marocains instruits et commandés par des officiers et sous-officiers français et algériens. »

Ainsi donc, quand nous serons partis, toutes les troupes chargées de maintenir l'ordre et la sécurité, d'empêcher l'arbitraire, seront sous les ordres du makhzen, sous les ordres de Moulay Hafid !

Et rappelez-vous ce qu'est Moulay Hafid. Il n'y a pas, comme vous le savez, d'autre lien entre les tribus indépendantes qui sont là-bas que le fanatisme musulman. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. l'amiral de Cuverville. C'est la vérité.

M. de Lamarzelle. Rappelez-vous les paroles de M. Doumer que je vous citais tout à l'heure, où le rapporteur de la Chambre dénonce « le fanatisme musulman le plus ancien, le plus épouvantable, le plus horrible de Moulay Hafid, l'homme que vous avez mis là ». (*Vive approbation à droite.*)

Rappelez-vous aussi le rapport que je vous ai cité de la légation française de Fes, où l'on vous dit qu'en ce moment, parce que tous les abus de Moulay Hafid sont devenus complètement impunis, il y a une agitation terrible qui couve là-bas contre les chrétiens. Croyez-vous qu'elle diminuera lorsque nos troupes seront parties et que Moulay Hafid sera resté à la tête du maghzen et commandant de par vos conventions toutes les forces du pays.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tanger,
à M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 15 novembre 1908.

Je viens de recevoir de Moulay Hafid une lettre qui contient les déclarations suivantes :

Le règlement de la situation d'Abd-el-Aziz est accepté conformément à nos conseils. Un contrôleur français devra viser toutes les dépenses.

La situation des anciens agents du Makhzen paraît devoir être réglée d'une manière équitable.

Moulay Hafid accepte l'établissement de la télégraphie sans fil dans les ports; il approuve de même la mesure prise par Abd-el-Aziz pour étendre les attributions des ingénieurs du Corps diplomatique; il les fera venir à Rabat et les confirmera dans leurs fonctions.

En ce qui concerne la frontière algérienne, Moulay Hafid se déclare prêt à ordonner les mesures nécessaires après qu'il aura pris connaissance des traités et accords sur la matière. Il maintient l'institution du Haut-Commissaire chérifien et la situation présente à Oudjda. Les termes de sa lettre impliquent son adhésion aux accords relatifs à la frontière; des instructions seront envoyées aux Doui Menia et aux Ouled Djerir, leur prescrivant de rester tranquilles.

Quans aux frais d'occupation de la Chaouya, M. Ben Ghabrit a demandé à Moulay Hafid d'admettre le principe de nos droits au remboursement et il lui a donné en même temps l'assurance que nous accorderions les facilités désirables. Moulay Hafid a reproduit cette promesse et il a remercié de cette amicale déclaration. Faisant allusion à ses entretiens avec M. Ben Ghabrit, il dit qu'il espère que j'emploierai mes efforts à la solution rapide des questions soulevées par notre occupation de la Chaouya, « en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour les deux Gouvernements amis et voisins ».

Il m'invite à me rendre à Fez pour m'entendre directement avec lui sur les points restés en suspens.

Nous trouvons dans la déclaration de Moulay Hafid les garanties qu'il était nécessaire d'obtenir avant d'envisager mon voyage à Fez.

Il me paraît nécessaire d'accepter l'invitation de Moulay Hafid. Si telle est la manière de voir de Votre Excellence, je ferai savoir à Moulay Hafid que je me dispose à partir pour Fez dès qu'il aura fait parvenir sa réponse à la note franco-espagnole.

REGNAULT.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tanger,
à M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 15 novembre 1908.

Je viens de recevoir de Moulay Hafid une lettre qui contient les déclarations suivantes :

Le règlement de la situation d'Abd-el-Aziz est accepté conformément à nos conseils. Un contrôleur français devra viser toutes les dépenses.

La situation des anciens agents du Makhzen paraît devoir être réglée d'une manière équitable.

Moulay Hafid accepte l'établissement de la télégraphie sans fil dans les ports; il approuve de même la mesure prise par Abd-el-Aziz pour étendre les attributions des ingénieurs du Corps diplomatique; il les fera venir à Rabat et les confirmera dans leurs fonctions.

En ce qui concerne la frontière algérienne, Moulay Hafid se déclare prêt à ordonner les mesures nécessaires après qu'il aura pris connaissance des traités et accords sur la matière. Il maintient l'institution du Haut-Commissaire chérifien et la situation présente à Oudjda. Les termes de sa lettre impliquent son adhésion aux accords relatifs à la frontière; des instructions seront envoyées aux Doui Menia et aux Ouled Djerir, leur prescrivant de rester tranquilles.

Quans aux frais d'occupation de la Chaouya, M. Ben Ghabrit a demandé à Moulay Hafid d'admettre le principe de nos droits au remboursement et il lui a donné en même temps l'assurance que nous accorderions les facilités désirables. Moulay Hafid a reproduit cette promesse et il a remercié de cette amicale déclaration. Faisant allusion à ses entretiens avec M. Ben Ghabrit, il dit qu'il espère que j'emploierai mes efforts à la solution rapide des questions soulevées par notre occupation de la Chaouya, « en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour les deux Gouvernements amis et voisins ».

Il m'invite à me rendre à Fez pour m'entendre directement avec lui sur les points restés en suspens.

Nous trouvons dans la déclaration de Moulay Hafid les garanties qu'il était nécessaire d'obtenir avant d'envisager mon voyage à Fez.

Il me paraît nécessaire d'accepter l'invitation de Moulay Hafid. Si telle est la manière de voir de Votre Excellence, je ferai savoir à Moulay Hafid que je me dispose à partir pour Fez dès qu'il aura fait parvenir sa réponse à la note franco-espagnole.

REGNAULT.

frère Moulay Mahammed, M. Gaillard m'expose les raisons que nous avons de ne pas nous opposer à ce voyage.

Si Votre Excellence veut bien approuver cette manière de voir, je prescrirai à notre agent officieux à Fez d'intervenir, afin d'assurer à Moulay Mahammed un traitement convenable.

REGNAULT.

ANNEXE.

Le Consul en mission à Casablanca,

à M. REGNAULT, Ministre de France au Maroc, Tanger.

Casablanca, le 29 octobre 1908.

Le Sultan Moulay Abd-el-Aziz me fait savoir que son frère Moulay Mahammed vient de recevoir du pacha Ben Aïssa, *caïd mechouar* de Moulay Hafid, actuellement à Rabat, une lettre l'engageant à venir le rejoindre dans cette ville. Dans cette lettre, écrite en termes respectueux, il lui donne l'assurance qu'un traitement conforme à son rang lui sera réservé.

Moulay Mahammed, encouragé par l'accueil bienveillant reçu à Fez par Moulay Youssef, a demandé à son frère la permission de déférer à l'invitation du caïd Ben Aïssa et de se rendre auprès de lui à Rabat. Moulay Abd-el-Aziz a déclaré qu'il n'y voyait, en ce qui le concernait, aucun inconvénient. Il désire, en effet, réduire, en vue de son départ prochain, le nombre des personnes de son entourage; enfin, le départ de Moulay Mahammed et de Moulay Zin, — car ce dernier accompagnerait son frère aîné, — permettrait à Sa Majesté de réduire ses dépenses qui sont excessives, étant donné l'extrême modicité de ses ressources actuelles.

Le Sultan me prie de vous demander de prévenir M. Ben Ghabrit et de l'autoriser à intervenir, le cas échéant, à titre officieux, pour que ce chérif soit traité avec égard.

Je ne manquerai pas, le moment venu, d'engager ce chérif à se rendre directement à Rabat, et surtout à éviter de provoquer en Chaouya des manifestations populaires qui, en portant ombrage à son frère, ne pourraient qu'avoir des effets fâcheux pour lui-même.

Henri GAILLARD.

N° 33.

M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tanger.

Paris, le 12 novembre 1908.

Toutes les Puissances intéressées ayant donné leur approbation à notre projet de note à Moulay Hafid, le moment est venu de nous concerter avec l'Espagne sur les

N° 39.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger,

à M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 18 novembre 1908.

Nous avons remis avant-hier, le Ministre d'Espagne et moi, au doyen du Corps diplomatique le texte authentique de la note franco-espagnole. Les interprètes des légations se sont aussitôt constitués en comité pour en établir la traduction.

REGNAULT.

N° 40.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger,

à M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 18 novembre 1908.

Le Corps diplomatique a décidé à l'unanimité, ce matin, de charger son doyen de transmettre par lettre la note franco-espagnole à Moulay Hafid. Cette lettre, qui portera la date d'aujourd'hui, sera remise demain aux représentants de Moulay Hafid à Tanger.

REGNAULT.

N° 41.

M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger.

Paris, le 21 novembre 1908.

Je vous autorise à faire savoir à Moulay Hafid que vous vous disposez à partir pour Fez dès qu'il aura fait parvenir sa réponse favorable à la note franco-espagnole.

PICHON.

mesures qu'il y a lieu de prendre pour en assurer la transmission à Fez. Je compte proposer au Cabinet de Madrid de procéder de la manière suivante :

La France et l'Espagne, qui ont recueilli les adhésions des Puissances au projet de note, chargeraient, à ce titre, leurs représentants à Tanger de communiquer officiellement la note approuvée au doyen du Corps diplomatique; celui-ci transmettrait la note au nom du Corps diplomatique à Moulay Hafid sous la forme d'une lettre signée de lui.

PICHON.

N° 34.

M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française
à Tanger.

Paris, le 13 novembre 1908.

Je viens de recevoir votre rapport du 6 de ce mois, relatif au voyage de Moulay Mahammed à Fez.

J'approuve votre manière de voir.

PICHON.

N° 35.

M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger.

Paris, le 14 novembre 1908.

Veillez faire, de concert avec M. Merry del Val, une démarche auprès du doyen du Corps diplomatique pour l'informer que toutes les Puissances ont adhéré sans réserves à la note préparée par la France et l'Espagne, qui doit être envoyée à Moulay Hafid.

Veillez également vous entendre avec votre collègue d'Espagne pour remettre aussitôt que possible au doyen du Corps diplomatique le texte authentique de cette note.

PICHON.

frère Moulay Mahammed, M. Gaillard m'expose les raisons que nous avons de ne pas nous opposer à ce voyage.

Si Votre Excellence veut bien approuver cette manière de voir, je prescrirai à notre agent officieux à Fez d'intervenir, afin d'assurer à Moulay Mahammed un traitement convenable.

REGNAULT.

ANNEXE.

Le Consul en mission à Casablanca,

à M. REGNAULT, Ministre de France au Maroc, Tanger.

Casablanca, le 29 octobre 1908.

Le Sultan Moulay Abd-el-Aziz me fait savoir que son frère Moulay Mahammed vient de recevoir du pacha Ben Aïssa, *caïd mechouar* de Moulay Hafid, actuellement à Rabat, une lettre l'engageant à venir le rejoindre dans cette ville. Dans cette lettre, écrite en termes respectueux, il lui donne l'assurance qu'un traitement conforme à son rang lui sera réservé.

Moulay Mahammed, encouragé par l'accueil bienveillant reçu à Fez par Moulay Youssef, a demandé à son frère la permission de déférer à l'invitation du caïd Ben Aïssa et de se rendre auprès de lui à Rabat. Moulay Abd-el-Aziz a déclaré qu'il n'y voyait, en ce qui le concernait, aucun inconvénient. Il désire, en effet, réduire, en vue de son départ prochain, le nombre des personnes de son entourage; enfin, le départ de Moulay Mahammed et de Moulay Zin, — car ce dernier accompagnerait son frère aîné, — permettrait à Sa Majesté de réduire ses dépenses qui sont excessives, étant donné l'extrême modicité de ses ressources actuelles.

Le Sultan me prie de vous demander de prévenir M. Ben Ghabrit et de l'autoriser à intervenir, le cas échéant, à titre officieux, pour que ce chérif soit traité avec égard.

Je ne manquerai pas, le moment venu, d'engager ce chérif à se rendre directement à Rabat, et surtout à éviter de provoquer en Chaouya des manifestations populaires qui, en portant ombrage à son frère, ne pourraient qu'avoir des effets fâcheux pour lui-même.

Henri GAILLARD.

N° 33.

M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tanger.

Paris, le 12 novembre 1908.

Toutes les Puissances intéressées ayant donné leur approbation à notre projet de note à Moulay Hafid, le moment est venu de nous concerter avec l'Espagne sur les

N° 33.

M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires étrangères,

à M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger.

Paris, le 12 novembre 1908.

Toutes les Puissances intéressées ayant donné leur approbation à notre projet de
note à Moulay Hafid, le moment est venu de nous concerter avec l'Espagne sur les

mesures qu'il y a lieu de prendre pour en assurer la transmission à Fez. Je compte proposer au Cabinet de Madrid de procéder de la manière suivante :

La France et l'Espagne, qui ont recueilli les adhésions des Puissances au projet de note, chargeraient, à ce titre, leurs représentants à Tanger de communiquer officiellement la note approuvée au doyen du Corps diplomatique; celui-ci transmettrait la note au nom du Corps diplomatique à **Moulay Hafid** sous la forme d'une lettre signée de lui.

PICHON.

Le Consul en mission à Casablanca,

à M. REGNAULT, Ministre de France au Maroc, Tanger.

Casablanca, le 29 octobre 1908.

Le Sultan **Moulay** Abd-el-Aziz me fait savoir que son frère **Moulay** Mahammed vient de recevoir du pacha Ben Aïssa, *caïd mechouar* de **Moulay Hafid**, actuellement à Rabat, une lettre l'engageant à venir le rejoindre dans cette ville. Dans cette lettre, écrite en termes respectueux, il lui donne l'assurance qu'un traitement conforme à son rang lui sera réservé.

Moulay Mahammed, encouragé par l'accueil bienveillant reçu à Fez par **Moulay** Youssef, a demandé à son frère la permission de déférer à l'invitation du caïd Ben Aïssa et de se rendre auprès de lui à Rabat. **Moulay** Abd-el-Aziz a déclaré qu'il n'y voyait, en ce qui le concernait, aucun inconvénient. Il désire, en effet, réduire, en vue de son départ prochain, le nombre des personnes de son entourage; enfin, le départ de **Moulay** Mahammed et de **Moulay** Zin, — car ce dernier accompagnerait son frère aîné, — permettrait à Sa Majesté de réduire ses dépenses qui sont excessives, étant donné l'extrême modicité de ses ressources actuelles.

Le Sultan me prie de vous demander de prévenir M. Ben Ghabrit et de l'autoriser à intervenir, le cas échéant, à titre officieux, pour que ce chérif soit traité avec égard.

Je ne manquerai pas, le moment venu, d'engager ce chérif à se rendre directement à Rabat, et surtout à éviter de provoquer en Chaouya des manifestations populaires qui, en portant ombrage à son frère, ne pourraient qu'avoir des effets fâcheux pour lui-même.

Henri GAILLARD.

N° 42.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger,

à M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 24 novembre 1908.

M. Gaillard m'écrit que Moulay Mahammed a quitté Casablanca hier pour Rabat. Notre agent lui a recommandé avec instance d'éviter tout ce qui pourrait occasionner des désordres. Le général d'Amade doit lui fournir une escorte jusqu'à Bou Znika. Notre consul à Rabat a été avisé de ce voyage.

Moulay Mahammed m'a écrit personnellement pour me confirmer l'assurance qu'il avait déjà donnée à M. Gaillard, que son départ de la Chaouya n'entraînerait aucun trouble ; je lui ai répondu en prenant acte de cet engagement.

Après accord avec le général, la proclamation de Moulay Hafid aura lieu demain mardi à Casablanca.

REGNAULT.

N° 43.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger,

à M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 24 novembre 1908.

Ce matin, Abd-el-Aziz est parti pour Tanger, où il désire passer deux ou trois jours incognito, afin de se choisir une maison. Il s'est embarqué sur un vapeur de commerce nolisé à cette intention.

D'accord avec la légation et avec nos autorités militaires, la proclamation de Moulay Hafid a eu lieu cet après-midi à Casablanca, sans aucun incident.

REGNAULT.

Le nouveau sultan, Moulay-Hafid (il avait remplacé son frère Abd-ul-Aziz en 1908 après l'avoir vaincu) avait protesté, menacé d'abdiquer puis, dans la matinée du 30 mars 1911, avait signé. « Il acceptait le protectorat pour la totalité de son empire pourvu que, de son côté, la France prît l'engagement de lui prêter un constant appui contre tout danger qui menacerait sa personne ou troublerait la tranquillité de ses États. Un Résident Général devait exercer, au Maroc, les pouvoirs de la République (2). »

Le 15 avril, M. Regnault donna un grand banquet. Maghzen et Résidence échangèrent des toasts qui semblèrent assez cordiaux. Dans la nuit du 17 au 18, une

La première difficulté, et peut-être la clef de toutes les autres, c'était le caractère de l'homme avec lequel Lyautey eût souhaité collaborer, du **Sultan Moulay-Hafid**. La doctrine de Lyautey reposait sur la possibilité de se servir, pour maintenir dans l'ordre un peuple religieux, du prestige de son **Sultan**. « Continuer à faire de la protection, sans souverain protégé, eût été un paradoxe dangereux. »

Or **Moulay-Hafid** voulait s'en aller. C'était un homme intelligent, mais nerveux, et placé dans la position la plus fausse. Il était jadis arrivé au pouvoir comme symbole de la résistance aux Européens. Il lui était difficile d'admettre qu'il pût être le **Sultan** du protectorat. Il avait été, depuis plusieurs mois, effrayé par des émeutes successives. **Il avait eu très peur du Général Moinier.** « Il fait des enquêtes sur mon passé, disait-il, vous allez voir qu'il va me tuer. » Il savait d'ailleurs que la Répu-

à la désirer. En fait, la question se trouva résolue par le Sultan lui-même. Dès qu'il fut à Rabat, il déclara qu'il ne resterait plus au Maroc au delà du 31 août. Il voulait partir pour la France, retrouver le calme, échapper à ses responsabilités.

Par qui le remplacer? Moulay-Hafid désirait que ce fût par un de ses fils. Cela eût présenté de grands inconvénients. Le règne d'un enfant, c'était, comme au temps d'Abd-ul-Aziz, le pouvoir d'un Grand Vizir, de plusieurs ministres, plus tard de favoris inconnus. Restaient les frères du Sultan. L'aîné, Abd-ul-Aziz, qui avait montré dans son enfance trop de tendances à subir l'influence des intrigues de cour, se trouvait à Tanger. L'autre, Moulay-Youssef, depuis quelque temps Khalifa de Fez, était un homme de bonne volonté, estimé des bourgeois de l'Islam; il était correct, calme et doux. Les Fasis disaient de lui : « Il a de bonnes façons. » Ce qu'on pouvait redouter, c'était sa timidité et son manque de prestige dans les tribus. Ce fut lui que l'on choisit, et la suite de l'histoire prouva que le choix avait été excellent.

La décision prise, il importait que Moulay-Hafid partît le plus vite possible. Or, maintenant qu'on acceptait son abdication, cet homme changeant voulait rester, faire un pèlerinage à la Mecque, revenir ensuite à Rabat. Ce furent des discussions sans fin. Si Kaddour Ben Ghabrit dut faire le siège du souverain. Il était nécessaire que le Sultan transmitt les pouvoirs de bon gré pour que la situation de son successeur, aux yeux de son peuple et des puissances européennes, fût solide. Le 10 août, il accepta de dîner chez le Général Lyautey. Il y fut entouré d'égards qui le mirent en bonne humeur. Le soir, il eut avec le Général un long et étrange entretien, où il dit que la France avait eu tort d'exiger un traité de protectorat, que les Anglais en Égypte n'avaient jamais prononcé le mot et avaient eu tous les avantages de la situation. Tout cela avec beaucoup

La décision prise, il importait que Moulay-Hafid partît le plus vite possible. Or, maintenant qu'on acceptait son abdication, cet homme changeant voulait rester, faire un pèlerinage à la Mecque, revenir ensuite à Rabat. Ce furent des discussions sans fin. Si Kaddour Ben Ghabrit dut faire le siège du souverain. Il était nécessaire que le Sultan transmitt les pouvoirs de bon gré pour que la situation de son successeur, aux yeux de son peuple et des puissances européennes, fût solide. Le 10 août, il accepta de dîner chez le Général Lyautey. Il y fut entouré d'égards qui le mirent en bonne humeur. Le soir, il eut avec le Général un long et étrange entretien, où il dit que la France avait eu tort d'exiger un traité de protectorat, que les Anglais en Égypte n'avaient jamais prononcé le mot et avaient eu tous les avantages de la situation. Tout cela avec beaucoup

d'intelligence, de calme, de compliments à Lyautey.

Le lendemain, il était de nouveau dans un état de névrose extrême. Ben Ghabrit craignait de le voir descendre au port, exciter la garde nègre, faire appel à la population, refuser sa lettre d'abdication. **Déjà ses bagages, ses femmes étaient sur le port** ; le **Sultan** persistait à déclarer que la barre était infranchissable et qu'il était dangereux de partir. Le dernier jour fut, pour Lyautey, un temps de véritable angoisse. Toute la population de Rabat assistait à l'embarquement. Femmes, négresses, secrétaires encombraient les embarcations. **Moulay-Hafid** déclarait qu'il ne partirait pas tant que le dernier de ses gens serait sur la plage. Tout à coup à cinq heures et quelques minutes, avant que la barre cessât d'être praticable, il prit le remorqueur et passa. Il n'avait pas encore remis sa **lettre d'abdication**. Enfin sur le remorqueur il se décida à faire passer cette **lettre** de sa sacoche dans celle du Grand Vizir. On imagine avec quel soulagement

Moulay-Hafid à *Lyautey* : « Louange à Dieu seul !

« Il n'y a de durable que son Empire !

« **A** Son Excellence l'ami sage, le Résident Général Lyautey.

« Nous ne cessons de demander de vos nouvelles et désirons que vous soyez toujours bien portant.

« Ensuite :

« **Nous désirons faire** connaître à Votre Excellence amie que Notre Majesté chérifienne est très satisfaite de cœur et très contente d'âme, et qu'elle se plaît à reconnaître que Votre Excellence a droit à un grand nombre d'éloges en raison de la parfaite courtoisie, des attentions et de la délicate prévenance que nous avons rencontrées auprès de vous ces temps derniers et qui Nous font un devoir de Vous adresser Nos compliments les plus élogieux pour toujours.

« Quoi qu'il en soit, **Nous ne vous oublierons** pas et garderons de vous le meilleur souvenir. Il en est de même de votre côté, en ce qui concerne Notre Majesté élevée par Allah.

« Si le peuple tombe d'accord sur le choix de notre frère **Moulay-Youssef** pour prendre en mains la direction des affaires, il n'y a pas d'inconvénients à cela.

« Puisse Allah choisir quelqu'un qui ait en lui le bien de l'élite et de la foule.

• Le 27 chaâban, le très béni, année 1330.

ANDRÉ MAUROIS.

(A suivre.)

N° 43.

M. REGNAULT, Ministre plénipotentiaire de la République française à
Tanger,

à M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires étrangères.

Tanger, le 24 novembre 1908.

Ce matin, Abd-el-Aziz est parti pour Tanger, où il désire passer deux ou trois jours incognito, afin de se choisir une maison. Il s'est embarqué sur un vapeur de commerce nolisé à cette intention.

D'accord avec la légation et avec nos autorités militaires, la proclamation de Moulay Hafid a eu lieu cet après-midi à Casablanca, sans aucun incident.

REGNAULT.

« Elles aboutirent, dit M. Cambon, à la reconnaissance définitive par l'Allemagne de notre primauté politique et de notre liberté d'action au Maroc. En compensation, elles nous coûtèrent l'abandon à l'Allemagne d'une bande de territoire qui lui permettait de joindre le Cameroun au Congo belge. Cet arrangement, mal accueilli en France, où l'on ne mesurait pas le gain énorme qu'il nous procurait, fut considéré en Allemagne comme un échec grave. On vit le Kronprinz lui-même manifester sa désapprobation dans la tribune du Reichstag et le Ministre des Colonies, M. Lindequist, donna bruyamment sa démission. Quoi qu'il en soit, les menaces de guerre étaient pour le moment écartées et la question marocaine était enfin réglée à notre avantage (1). »

Au début de 1912, M. Regnault, Ministre de France à Tanger, excellent agent qui, depuis longtemps, avait joué au Maroc un rôle important et que l'on destinait à être le premier Résident Général, était parti pour Fez afin de soumettre à la signature du Sultan le texte d'un traité de protectorat.

Le nouveau sultan, Moulay-Hafid (il avait remplacé son frère Abd-ul-Aziz en 1908 après l'avoir vaincu) avait protesté, menacé d'abdiquer puis, dans la matinée du 30 mars 1911, avait signé. « Il acceptait le protectorat pour la totalité de son empire pourvu que, de son côté, la France prît l'engagement de lui prêter un constant appui contre tout danger qui menacerait sa personne ou troublerait la tranquillité de ses États. Un Résident Général devait exercer, au Maroc, les pouvoirs de la République (2). »

Le 15 avril, M. Regnault donna un grand banquet. Maghzen et Résidence échangèrent des toasts qui semblèrent assez cordiaux. Dans la nuit du 17 au 18, une

(1) Jules Cambon.

(2) Poincaré.

Après avoir massacré leurs instructeurs, les soldats en armes s'étaient répandus dans la ville et dans la campagne. Les bourgeois de Fez étaient des hommes riches et tranquilles, qui aimaient la politique parlée et agissaient peu. Mais il existe en toute grande ville une racaille toujours prête aux coups de main. Celle de Fez, voyant une occasion de pillage, se joignit aux soldats déchaînés. On courut au Mellah, on pilla les magasins et les maisons des Juifs. Ceux-ci s'enfuirent. Dix mille d'entre eux vinrent se réfugier dans le palais du Sultan. On en trouva jusque dans la ménagerie et dans les cages vides, voisines de celles des lions. Le Sultan, agité, ne savait que faire. « Ne bouge pas, lui disait Si Kaddour Ben Ghabrit. Il y a dans Meknès dix mille hommes que les Français peuvent ramener à Fez rapidement. — Je ne bougerai pas, disait le Sultan, mais que faire de tous ces Juifs? » Le désordre était grand. Certains militaires voulaient bombarder Fez. M. Regnault s'y opposait avec raison.

à la désirer. En fait, la question se trouva résolue par le Sultan lui-même. Dès qu'il fut à Rabat, il déclara qu'il ne resterait plus au Maroc au delà du 31 août. Il voulait partir pour la France, retrouver le calme, échapper à ses responsabilités.

Par qui le remplacer? Moulay-Hafid désirait que ce fût par un de ses fils. Cela eût présenté de grands inconvénients. Le règne d'un enfant, c'était, comme au temps d'Abd-ul-Aziz, le pouvoir d'un Grand Vizir, de plusieurs ministres, plus tard de favoris inconnus. Restaient les frères du Sultan. L'aîné, Abd-ul-Aziz, qui avait montré dans son enfance trop de tendances à subir l'influence des intrigues de cour, se trouvait à Tanger. L'autre, Moulay-Youssef, depuis quelque temps Khalifa de Fez, était un homme de bonne volonté, estimé des bourgeois de l'Islam; il était correct, calme et doux. Les Fasis disaient de lui : « Il a de bonnes façons. » Ce qu'on pouvait redouter, c'était sa timidité et son manque de prestige dans les tribus. Ce fut lui que l'on choisit, et la suite de l'histoire prouva que le choix avait été excellent.

La décision prise, il importait que Moulay-Hafid partît le plus vite possible. Or, maintenant qu'on acceptait son abdication, cet homme changeant voulait rester, faire un pèlerinage à la Mecque, revenir ensuite à Rabat. Ce furent des discussions sans fin. Si Kaddour Ben Ghabrit dut faire le siège du souverain. Il était nécessaire que le Sultan transmitt les pouvoirs de bon gré pour que la situation de son successeur, aux yeux de son peuple et des puissances européennes, fût solide. Le 10 août, il accepta de dîner chez le Général Lyautey. Il y fut entouré d'égards qui le mirent en bonne humeur. Le soir, il eut avec le Général un long et étrange entretien, où il dit que la France avait eu tort d'exiger un traité de protectorat, que les Anglais en Égypte n'avaient jamais prononcé le mot et avaient eu tous les avantages de la situation. Tout cela avec beaucoup

ne peut encore se faire sentir, et où il serait illusoire de chercher à me faire comprendre par seule correspondance.

« Or le Sud, le Haouz, Marrakech, me donnent les plus vives inquiétudes. Je n'ai pas un homme à y envoyer. Si j'avais deux mois pour me retourner, je me chargerais, en allant y voir les grands féodaux, le Glaoui, Si Aïssa Ben Omar, Anflous, Mtougui, d'agir sur eux, de les attirer, de les asseoir, de les opposer l'un à l'autre. Mais pour le moment il faut d'abord que j'achève et cimente ma construction de Fez, qui est la clef de tout, que je n'aie pas à y revenir de longtemps, et c'est l'affaire de plusieurs semaines, — et, d'ici là, de très graves accidents pourront survenir dans le Sud.

« Or songez qu'il me faut huit jours pour aller d'ici à Casablanca ; cette lenteur complique tout.

« La situation générale reste donc très mauvaise. »

* * *

La première difficulté, et peut-être la clef de toutes les autres, c'était le caractère de l'homme avec lequel **Lyautey eût souhaité collaborer, du Sultan Moulay-Hafid**. La doctrine de Lyautey reposait sur la possibilité de se servir, pour maintenir dans l'ordre un peuple religieux, du prestige de son Sultan. « Continuer à faire de la protection, sans souverain protégé, eût été un paradoxe dangereux. »

Or Moulay-Hafid voulait s'en aller. C'était un homme intelligent, mais nerveux, et placé dans la position la plus fausse. Il était jadis arrivé au pouvoir comme symbole de la résistance aux Européens. Il lui était difficile d'admettre qu'il pût être le Sultan du protectorat. Il avait été, **depuis plusieurs mois, effrayé par des émeutes successives**. Il avait eu **très peur du Général Moinier**. « Il fait des enquêtes sur mon passé, disait-il, vous allez voir qu'il va me tuer. » Il savait d'ailleurs que la Répu-

émeute éclata dans la ville. Des tabors (troupes marocaines encadrées d'officiers français) massacrèrent leurs officiers, poursuivirent les colons et menacèrent de mort le Sultan. On attribua ces émeutes à un complot, au fanatisme ; on accusa le Sultan de les avoir encouragées. C'était inexact. Elles étaient l'œuvre d'un des grands ennemis de Lyautey : le Règlement. On avait voulu soumettre les troupes des tabors au système français de « l'ordinaire », c'est-à-dire qu'au lieu de laisser les hommes, comme ils en avaient l'habitude, toucher leur solde entière et faire eux-mêmes leur cuisine à leurs frais, on avait voulu retenir l'argent nécessaire à leur nourriture et cuire celle-ci par compagnies, comme dans les troupes métropolitaines. On avait oublié que ces soldats marocains étaient presque tous mariés. « Comment? dirent-ils... Un franc pour l'ordinaire ! Il reste cinq sous pour nos femmes et nos enfants ! » D'où la révolte.

Après avoir massacré leurs instructeurs, les soldats en armes s'étaient répandus dans la ville et dans la campagne. Les bourgeois de Fez étaient des hommes riches et tranquilles, qui aimaient la politique parlée et agissaient peu. Mais il existe en toute grande ville une racaille toujours prête aux coups de main. Celle de Fez, voyant une occasion de pillage, se joignit aux soldats déchaînés. On courut au Mellah, on pilla les magasins et les maisons des Juifs. Ceux-ci s'enfuirent. Dix mille d'entre eux vinrent se réfugier dans le palais du Sultan. On en trouva jusque dans la ménagerie et dans les cages vides, voisines de celles des lions. Le Sultan, agité, ne savait que faire. « Ne bouge pas, lui disait Si Kaddour Ben Ghabrit. Il y a dans Meknès dix mille hommes que les Français peuvent ramener à Fez rapidement. — Je ne bougerai pas, disait le Sultan, mais que faire de tous ces Juifs ? » Le désordre était grand. Certains militaires voulaient bombarder Fez. M. Regnault s'y opposait avec raison.

« Quoi qu'il en soit, Nous ne vous oublierons pas et garderons de vous le meilleur souvenir. Il en est de même de votre côté, en ce qui concerne Notre Majesté élevée par Allah.

« Si le peuple tombe d'accord sur le choix de notre frère Moulay-Youssef pour prendre en mains la direction des affaires, il n'y a pas d'inconvénients à cela.

« Puisse Allah choisir quelqu'un qui ait en lui le bien de l'élite et de la foule.

« Le 27 chaâban, le très béni, année 1330.

ANDRÉ MAUROIS.

(A suivre.)

MOULAY-HAFID ABDIQUE

Le Conseil des Ministres accepte l'abdication du **Sultan**.
Son successeur.

LA SUCCESSION DE MOULAY-HAFID

Rabat, 12 août. — La **lettre** d'abdication du **sultan** a été remise au résident général Lyautey. Elle sera rendue officielle en même temps que la proclamation de son successeur sera annoncée à la population.

Contrairement aux bruits en cours, Moulay Youssef, frère du **sultan**, n'est pas encore définitivement désigné comme son successeur. Il est possible que le général Lyautey propose au gouvernement une autre personnalité, par exemple l'ex-sultan Moulay Abd-el-Aziz. C'est avant tout pour avoir le temps de choisir entre ces diverses personnalités que la proclamation du nouveau **sultan** a été encore différée.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, réuni hier à Rambouillet, a ratifié l'accord conclu entre le général Lyautey, résident général au Maroc, et le **sultan Moulay-Hafid**. Le **sultan** a abdiqué avant son départ pour la France. Les conditions de l'abdication ont été réglées telles qu'elles avaient été prévues dans les accords antérieurs. Le choix du nouveau **sultan** sera fait conformément à la tradition de l'empire chérifien. Il se portera certainement sur l'un des frères du **sultan Moulay-Hafid**.

LES RENFORTS POUR LE MAROC

nement heureux. Tous ceux qui le connaissent savent à quoi s'en tenir sur ses dispositions à l'égard de la France.

« Il m'a fait l'honneur de me recevoir à Rabat; il y a une quinzaine de jours, à la veille de mon départ. Je l'avais déjà vu plusieurs fois et avais conversé avec lui dans sa langue. Mais ce jour-là, le **sultan** était en veine de confidences, et il m'ouvrit son cœur.

« Il est inutile de rapporter par le menu détail cette conversation aigre-douce. Qu'il me suffise de vous dire que **Hafid** fit de son mieux pour me blesser dans mes sentiments de Français. Il me déclara, par exemple, que la France était hors d'état de comprendre et de gouverner un peuple d'islam. Il afficha au contraire la plus vive admiration et même de la sympathie pour ceux des peuples européens qui pourraient au besoin nous créer des difficultés au Maroc. Ces déclarations n'avaient rien de platonique. Depuis son arrivée à Rabat, le **sultan** était en coquetterie avec tous les étrangers de la ville, et il boudait au contraire la colonie française.

« Je l'ai quitté avec la conviction que jamais il ne désarmera à notre égard. Si nous commettons la faute de le laisser s'installer à Tanger, il deviendra aussitôt le centre de toutes les intrigues dirigées contre notre protectorat. Nous serions d'autant plus maladroits en l'autorisant à résider au Maroc, que tous ceux qui connaissent l'histoire vé-

